

POUR ADOPTION**34^{ème} réunion du Bureau exécutif, 1-3 décembre 2009****MOTION D'URGENCE POUR LE BUREAU EXECUTIF DE L'IE**

Bruxelles, 1-3 décembre 2009

DROITS SYNDICAUX EN TURQUIE

Le Bureau exécutif de l'IE

- (i) est scandalisé que 31 responsables du KESK et d'Egitim Sen ont été accusés par le Procureur général en Turquie d'appartenir à une organisation illégale, et qu'ils risquent une peine de 5 à 10 ans d'emprisonnement ;
- (ii) considère que les inculpés (parmi lesquels figurent 27 enseignantes et enseignants) ont, en tous temps, mené des activités syndicales légales ;
- (iii) est d'accord avec les prévenus, lesquels affirment être poursuivis en raison de leur engagement en faveur d'une éducation laïque, scientifique et publique, ainsi qu'en faveur du droit pour les élèves turcs/kurdes de recevoir un enseignement dans leur langue maternelle ;
- (iv) souligne que KESK et Egitim Sen sont régulièrement menacés car ces organisations défendent les droits des travailleurs et luttent contre les effets de la crise financière ;
- (v) est préoccupée de la mauvaise organisation de l'audience des 19 et 20 novembre 2009 au Tribunal d'Izmir, marquée par des vices de procédure, et le non-respect des normes judiciaires nationales et européennes.

Cependant, le Bureau exécutif se réjouit de la décision de la cour de libérer les 22 inculpés encore emprisonnés et demande aux autorités turques de cesser de recourir aux tribunaux pour entraver les activités légitimes des syndicats et des militants syndicaux.

Le Bureau exécutif de l'IE appelle les affiliés de l'Internationale de l'Education de s'adresser aux autorités turques en vue d'obtenir le respect des normes fondamentales du travail à l'avenir.

Le Bureau exécutif de l'IE s'engage à soutenir Egitim Sen dans les démarches en vue de soumettre une plainte auprès de la Cour européenne des droits de l'Homme et/ou de l'Organisation Internationale du Travail.

Proposée par: Jerry Bartlett (NASUWT G-B)
Secondée par: Ulrich Thöne (GEW, Allemagne)